

L'édito

2026 : Quetigny Environnement...on continue !

En ce début d'année 2026, après près de 45 ans d'existence, l'avenir de l'association est plus que jamais incertain. Le conseil d'administration s'est étiolé d'année en année sans jamais vraiment se renouveler. Si on reste sur cette trajectoire, fatalement nous devons mettre un terme à notre existence. Nous ne sommes parfois même plus suffisamment forts pour installer des tables et des chaises lors de l'organisation d'une conférence !

Nous ne sommes malheureusement pas les seuls à être confrontés à cette situation. Les valeurs collectives et le sentiment d'appartenance à une communauté se sont affaiblis. Dans un monde dominé par le numérique et les réseaux sociaux, dans un monde de plus en plus individualiste et de plus en plus incertain économiquement et politiquement, nos concitoyens n'ont plus suffisamment de disponibilités et de détermination pour s'engager durablement dans une association. Tout au plus se retrouvent-ils sur des actions ponctuelles.

A cette évolution s'ajoute la "mutation" de l'écologie et les remises en cause de certaines mesures. Le militantisme écologique n'est plus l'apanage d'un groupe "avant-gardiste" comme dans les années 1970/1980. Toute la sphère politique s'en réclame et l'accommode à sa façon pour parfois détricoter, voire remettre en cause les décisions qui s'imposent au nom de considérations électoralistes, économiques, sociales ou culturelles immédiates. La transition écologique certes doit se préparer, se programmer mais nous n'échapperons pas à des mesures d'autant plus contraignantes que leurs applications auront été différées dans le temps et qu'il faudra les prendre dans l'urgence et de façon radicale. Dans ce contexte particulièrement difficile, l'association a dû se réorganiser pour poursuivre cette année encore, contre vents et marées, son activité. C'est ainsi qu'en son conseil d'administration du jeudi 8 janvier 2026, une nouvelle équipe a décidé de rester dans l'action. Souhaitons-lui pleine réussite pour la défense de la cause écologique bien malmenée aujourd'hui. Pour ma part, même si je ne suis plus président après avoir exercé ces fonctions pendant une quinzaine d'années, je reste membre du conseil d'administration et accompagnerai l'équipe dans ses nouveaux projets.

En dépit de la gravité de ces propos, je souhaite, au nom de l'association Quetigny Environnement, à tous les lecteurs et les lectrices de ce journal, une belle et bonne année 2026. Puissent certains d'entre eux nous donner un petit coup main ponctuellement ou, mieux encore, rejoindre le conseil d'administration.

Yves GALLI


**Quetigny
Environnement**

<http://quetigny.env.over-blog.org/>

quetigny.env@gmail.com



Dans ce bulletin :

2	43 ^{ème} assemblée générale
3	Une association à bout de souffle
4	Un président scrupuleux, réaliste ...
5	...une personne loyale, inspirante
6	Auto, boulot, lamento ...
7	... la périurbanisation, coûte que coûte ?
8	10 ans après l'Accord de Paris... ..
9	le bilan de Belém demeure insuffisant
10	Un point sur l'activité ...
11	...de l'aéroport Dijon Bourgogne
12	L'alimentation au cœur des débats publics
13	La frénésie de la consommation
14	Data centers
15	Sortie champignons : ne pas se perdre !
16	Mieux comprendre la pollution invisible des pneus

44^{ème} assemblée générale ...

Bienvenue à toutes et tous . Merci de votre présence.

Quetigny Environnement est une association à bout de souffle !

Voici le rapport moral rédigé par le président qui a décidé de mettre fin à son mandat :



« En mal d'imagination, j'aurais pu vous resservir intégralement les propos tenus dans mon rapport moral en 2024 tant ils sont en tous points semblables à ceux de 2025. Le constat demeure. Il est plus que jamais d'actualité. Aujourd'hui la cote d'alerte est atteinte, nous devons impérativement nous réinventer et revoir notre mode de fonctionnement si nous voulons continuer à

exister. Pour moi, ce n'est pas gagné et j'y reviendrai un peu plus loin.

Pourtant le bilan de nos actions qui va vous être présenté et qui sera commenté dans quelques instants reflète une activité relativement soutenue à l'instar des précédentes années avec, en terme de fréquentation, des satisfactions et

des déceptions. Notre investissement n'a pas toujours été récompensé. Nous n'avons pas recruté de nouveaux soutiens en dehors de la présence de Stéphane qui nous a un peu rajeunis. Merci à lui. Mais la moyenne d'âge des membres de notre CA dépasse toujours allégrement les 70 ans ! Nous avons même des octogénaires parmi nous. Merci Raymond, merci Roger !

1) Regards sur certains dossiers.

Le fonctionnement de l'aéroport de DIJON.

La charte mise en place par la préfecture de Côte d'or avec le concours actif de Georges depuis de nombreuses années constitue un cadre réglementaire précieux pour encadrer ses activités et limiter certains débordements. Rien n'est certes parfait mais ce document constitue un outil de référence utile sur lequel s'appuyer pour contrôler le fonctionnement de l'infrastructure et en limiter les impacts négatifs.

La pollution de la Mirande.

La pollution structurelle du fossé de la Mirande semble dernière nous. Les travaux entrepris sur le boulevard du Champ aux Métiers paraissent avoir porté leur fruit. Même si une pollution accidentelle reste toujours possible, nous n'avons rien relevé de suspect depuis leur réalisation. Le traitement de ce dossier qui a mobilisé une énergie considérable depuis de très, très nombreuses années nous laisse un goût amer. Comment la municipalité pouvait-elle ignorer l'origine de ces maux ?

La prolifération de l'ailante glanduleux derrière le parc des Cèdres.

En dépit de nos avertissements à la municipalité depuis plus de 5 ans maintenant, l'ailante glanduleux n'est toujours pas contenue. Bien au contraire, son extension progresse. Elle se rapproche dangereusement des berges du Cromois et



... une association à bout de souffle !

risque d'en menacer la biodiversité. Quand des moyens efficaces seront-ils enfin mis en œuvre pour mettre un terme à cette situation ?

Le collectif du verger conservatoire

Les travaux d'entretien du verger ont été quasiment essentiellement assurés par des membres de Quetigny Environnement. Suite de la démission de Maéva Suty qui coordonnait son fonctionnement, le collectif est en sommeil. On ne connaît toujours pas la position de la municipalité concernant l'évolution de ce dossier. En cas de relance, l'association estime qu'il serait nécessaire de clarifier les attributions de la ville et du collectif pour la gestion de cet espace.

2) Regards sur les difficultés croissantes de fonctionnement de l'association.

En dépit de nos efforts depuis de nombreuses années, nous ne sommes jamais parvenus à « rajeunir », à renforcer notre conseil d'administration qui, d'une année sur l'autre, à un ou deux éléments près, ne s'est pas renouvelé. Le vieillissement de ses membres nuit à son opérationnalité. Nous manquons aujourd'hui de bras pour assurer des tâches basiques comme installer des tables. Nous manquons aussi de solutions de remplacement en cas de défection de dernière minute de l'un d'entre nous. Nous n'avons pas réussi à enrayer le lent déclin de l'association. Est-ce encore possible ?

Je pense que nous avons atteint nos limites et que, malheureusement, nous devons en tirer toutes les conséquences :

- soit dissoudre l'association,
- soit revoir son fonctionnement et ses ambitions.

C'est le moment d'échanger sur ce sujet.

Il appartiendra aux membres du conseil d'administration élus à cette assemblée générale d'en décider lors de la prochaine réunion qui se tiendra en janvier prochain. Pour ma part je ne briguerai pas un nouveau mandat de président.

C'est ici pour moi l'occasion de souligner et de saluer la solidité des liens qui nous unissent, avec certains, depuis plus de 40 ans maintenant. En dehors de très rares défections, les membres du C.A. ont toujours renouvelé leur mandat ou n'ont dû y renoncer qu'en raison de problèmes de santé.

A l'issue des 45 années d'existence de l'association et à quelques jours d'une nouvelle soirée de l'engagement, il faudrait honorer collectivement tous ces bénévoles, (et pas seulement ceux de Quetigny Environnement), qui ont œuvré inlassablement, pour certains quasiment dans l'anonymat, pendant une grande partie de leur existence en consacrant un temps considérable aux autres et à défendre leurs convictions.



Suite du rapport moral



Pour nous, Quetigny Environnement, combien d'heures dédiées à la tenue des réunions à raison d'une dizaine par an, combien d'heures dédiées à l'écriture, la mise en page, la relecture, l'édition et la diffusion de l'accent aigu pour informer les adhérents, combien

d'heures dédiées à la confection de panneaux, à la rédaction de recours contentieux, d'observations sur des registres d'enquêtes publiques, combien d'heures dédiées aux animations nature et la liste est loin d'être exhaustive ! Combien d'heures aussi en moments de réconfort, de convivialité, autant d'occasions de découvrir les talents culinaires des uns et des autres, à travers pâtisseries, terrines et entrées maison... sans oublier les accompagnements liquides.

C'est notre vécu associatif. Quel que soit le sort de l'association, j'espère que ces liens pourront perdurer.

Yves GALLI



Ici Bourgogne à la rencontre "des gens d'ici", une figure qui a marqué notre association ...

Un président réaliste...

La réunion du conseil d'administration le jeudi 8 janvier 2026 était synonyme de la galette des rois mais aussi du couronnement d'un nouveau président ou présidente de l'association. Yves Galli ne brigait pas un nouveau mandat de président. Après quatorze années passées dans ce poste, il a décidé de tourner la page.

Dernier soupir ou dernier souffle ? Déjà en 2018, Yves dans son rapport moral nous questionnait : « *Si nous ne voulons pas disparaître, je crois que nous devons réformer notre organisation pour renforcer et rajeunir l'association qui (pessimisme excessif ?) me paraît à bout de souffle.* » Et dans son dernier rapport en 2025 : « *Aujourd'hui la côte d'alerte est atteinte, nous devons impérativement nous réinventer et revoir notre mode de fonctionnement si nous voulons continuer à exister.* » Et de persévérer dans son opinion : « *En dépit de nos efforts depuis de nombreuses années, nous ne sommes jamais parvenus à « rajeunir », à renforcer notre conseil d'administration qui, d'une année sur l'autre, à un ou deux éléments près, ne s'est pas renouvelé.* »

Les membres au conseil d'administration élus lors de l'assemblée générale le 5 décembre 2025, étaient donc conviés à revoir le fonctionnement et les ambitions d'une association en déclin qui malheureusement, faute de rajeunissement et de renforcement a atteint ses limites. Malgré une organisation solide, un ancrage sur le terrain depuis 45 ans, une diversité des membres aux compétences variées et complémentaires, l'association manque de forces vives, de visibilité médiatique et, aujourd'hui, de présence sur les réseaux sociaux.

Traditionnellement, début janvier, les membres du C.A. tirent les rois. La coutume veut, que la personne la plus jeune (difficile de la nommer dans cette assemblée !) se place sous la table et désigne à tour de rôle les invités à qui la part de la galette revient. Un bon moyen de s'assurer qu'il n'y aura aucune triche dans l'obtention de la fève, donc dans le couronnement du roi ou de la reine du jour. En parodiant la phrase et en remplaçant

... scrupuleux, une personne loyale, inspirante

le mot "roi" pour succéder à la présidence de l'association, la couronne n'a pourtant pas été attribuée après un tour de table pendant lequel les membres du conseil d'administration se sont exprimés démocratiquement.

Après les échanges de l'ensemble des élus du C.A., il a été envisagé d'instituer une association collégiale. Un bureau s'est constitué pour pallier la vacance du poste de président, trouver une solution au plus vite pour ne pas immobiliser la structure.



Yves Galli : premier mandat de président en 2001

Le départ prévu d'Yves Galli est l'opportunité de le remercier pour son engagement indéfectible. Il a pris une part active au bon fonctionnement administratif et juridique de l'association, il a veillé à sa gestion budgétaire et a aussi porté, à notre petite échelle locale, des combats déterminants dans la transition écologique. Il nous est difficile de mesurer l'ampleur de son travail, souvent dans l'ombre, Yves ne cherchant jamais à se mettre en valeur. Homme de confiance, compétent, il a rempli ses fonctions de suivi et de traitement des dossiers, assurer les interventions, parfois houleuses avec les pouvoirs publics, mais aussi initier des sorties nature, des séances pédagogiques avec les scolaires, des activités qu'il affectionnait particulièrement et qu'il souhaite continuer. Il peut être fier d'avoir œuvré pendant ses deux mandats, avec acharnement et ténacité, des actions parfois mouvementées et denses aux côtés d'une équipe, certes vieillissante, mais toujours militante et très engagée sur le terrain.

Quetigny-Environnement, malgré une période d'essoufflement avec peu de renouvellement de ses membres et la difficulté à attirer de nouveaux bénévoles, fait entendre ses idées. Face aux limites des ressources de la planète et aux dérives de la métropolisation qui désertifie les villages et augmente les émissions de CO₂, elle a intégré la notion de sobriété et d'éducation à la nature.

Yves retraçait déjà en 2008 les combats menés, « *la lutte contre la densification urbaine, nouvel avatar des constructions des grands ensembles des années 1970, lutte contre les OGM, la pollution environnementale et chimique qui menacent chaque jour davantage notre santé...* » Il se félicitait que « *les idées que nous avons portées et qui s'étaient heurtées au scepticisme et à l'inertie de la plupart de nos élus sont aujourd'hui admises par quasiment toute la classe politique (recyclage des déchets, pistes cyclables, essor de l'agriculture biologique...)*. Tous ces combats ont nécessité une forte mobilisation des esprits qui est aujourd'hui encore plus que jamais nécessaire. » Pointons le combat contre l'absurdité du projet "Renaissance" et celui contre l'installation massive des compteurs Linky, jugée peu utile écologiquement. Des moments intenses mais aussi des belles victoires...

Soulignons aussi le travail scrupuleux et intense dans le dossier "Bourgogne Décapage" porté par Yves en 2003 ainsi que le traitement du dossier de la pollution de la Mirande qui a mobilisé une énergie considérable du président. Et rendons à César ce qui appartient à César : l'agrément au titre de l'environnement en qualité d'association locale d'usagers de défense et de protection de la nature et de l'environnement, déclarée dans le cadre de la loi du 1er Juillet 1901 au titre de l'article L.132-12 du code de l'urbanisme ainsi que la convention signée le 17 octobre 2023 avec le président du conseil départemental de la Côte d'Or, pour la remise au service départemental des archives de la Côte d'Or d'une partie des dossiers de notre association enregistrée au nom du "fonds Quetigny Environnement".

Jean MICHOT

Auto, boulot, lamento ...



Doit-on continuer la périurbanisation accélérée de l'Est dijonnais ?

Au moment où nous devons changer de système de consommation, au moment où l'objectif ZAN (Zéro Artificialisation Nette) doit réduire la consommation des espaces naturels et que la "dédensification" doit permettre une meilleure qualité de vie pour les habitants de la banlieue, nous constatons toujours la bétonnisation des terres fertiles et l'entassement de la population dans la périphérie dijonnaise.

Outre l'implantation de nouveaux centres commerciaux répondant à la loi "du toujours plus", c'est encore l'extension de nouvelles surfaces artificialisées, l'accaparement des terres agricoles et des espaces naturels existants au profit du bâti et du réseau viaire que nécessite toujours le "tout bagnole".

Trop de bagnoles dans la métropole.

Telle une pompe aspirante et refoulante, la métropole déplace 100 000 véhicules par jour dans le cadre de trajets domicile-travail (un chiffre pointé par le Plan climat et biodiversité). Ce flux de véhicules pendulaire asphyxie les axes routiers. Aux heures d'affluence, la rocade déverse son déferlement de voitures dans l'Est dijonnais et Quetigny n'échappe pas à la saturation de ses voies de circulation.

Auto, boulot, lamento ...

Chaque année nous constatons un peu plus de ralentissements, voire des bouchons, sur les voies d'accès, au niveau des ronds-points et des carrefours giratoires. Ces ralentissements, ces embouteillages, ces bouchons sont sources de pollution, de consommation de carburant aussi de sources d'énervement, d'agressivité, de fatigue pour les automobilistes. C'est du temps perdu aux dépens de la famille, des loisirs dans une journée consacrée au travail. Quel sens donner à ces allers-retours délétères et quotidiens des banlieusards ? La comparaison entre ces petites bêtes automobiles et des fourmis est stupéfiante et la monotonie journalière du trafic nous évoque l'expression "métro, boulot, dodo" que l'on pourrait modifier par "auto, boulot, lamento", expression qui reflète l'enfermement de la vie moderne.

La métropole est-elle branchée adéquatement pour résorber le flux de ces déplacements pendulaires entre le domicile et le travail et ceux de l'acheminement des marchandises ? Seules les routes virtuelles du net peuvent se développer à contrario des voies bitumées qui ne peuvent s'étendre à l'infini où l'espace est saturé. L'infrastructure existante a atteint ses limites avec l'afflux de véhicules et les ralentissements routiers qui interviennent aux heures de pointe.

Des solutions tardives pour réduire la congestion routière ont bien été adaptées comme la création de voies nouvelles ou de dessertes capables de désengorger le flot de véhicules dans la métropole. Le stationnement en parcs-relais a permis également aux travailleurs résidant en périphérie ou à la campagne de terminer leur trajet en transport commun. Mais voilà ! Le tram est arrivé à saturation, lui aussi, et aucune ligne dessert Chevigny-Saint-Sauveur, la commune la plus peuplée de l'Est dijonnais !

... la périurbanisation, coûte que coûte ?



Photo Francois-Weckerle

De plus, la voiture individuelle est souvent le moyen de transport indispensable pour faire ses courses dans les nombreuses zones commerciales étalées dans l'agglomération. La congestion automobile et les rejets polluants des véhicules favorisent la pollution à proximité des zones habitées mais l'on continue inéluctablement de construire des immeubles, d'artificialiser les sols et de grignoter les espaces naturels et agricoles. C'est un cercle vicieux sans fin qui contribue à l'effondrement de la biodiversité et à la ghettoïsation des humains.

Comment ne pas avoir la nausée face à la dégradation de notre environnement naturel ? Comment ne pas être opprimé face à tous ces bâtiments massifs qui sortent de terre et limitent l'horizon ? Comment ne pas stresser dans le trafic automobile quotidien avec l'engorgement du transport et le vacarme des embouteillages ? La population toujours croissante doit s'accommoder de tout, de la promiscuité, du bruit, des pollutions lumineuses, des pollutions de l'air de l'eau ... autant de facteurs qui ont un impact sur notre santé physique, mentale et sociale.

Jusqu'où ira la ville ?

Mais jusqu'où ira la ville ? C'était le titre de la conférence de Francis AUBERT, professeur émérite d'économie et politique des territoires à l'Institut Agro Dijon, conférence organisée par notre association au mois d'octobre dernier. La question qui a le mérite d'avoir été posée depuis

plusieurs décennies n'a toujours pas de réponse. Avec la création de la métropole de Dijon, le périmètre urbain s'est agrandi, accompagné d'un processus d'étalement de zones d'habitations et de zones commerciales. Peut-on encore rêver d'une périphérie apaisante et verdoyante dans l'Est dijonnais avec des écosystèmes urbains plus verts, des habitats écologiques, des jardins sur les toits et des déplacements sans voiture ! Les communes de l'Est dijonnais, sous l'effet de la pression résidentielle et économique ont perdu, hélas, leur identité villageoise et se distinguent par des quartiers tentaculaires. La qualité de vie continue de se dégrader dans le paysage fragmenté du territoire où se polarise l'essentiel des déplacements domicile-travail. Il est temps de stopper cette urbanisation éparpillée, agressive qui cause des dégâts à notre environnement et à notre santé.

Jusqu'où ira la ville ? Comment freiner les méfaits de l'étalement urbain ? La politique d'urbanisation qui fragilise et ravage les espaces périphériques est bien loin des objectifs durables préconisés par les élus pour la ville de demain. L'Est dijonnais ne s'oriente pas vers un développement durable, son développement accéléré est à contresens des enjeux actuels. Stop au béton, stop au bitume ! La vie des habitants relégués dans les nouveaux quartiers de la couronne périurbaine se trouve être une contrainte avec l'urbanisation rapide du tout béton et l'usage quotidien de l'automobile.

Jean MICHOT

10 ans après l'Accord de Paris...



Les organisateurs Laurence Tubiana, Christiana Figueres, Laurent Fabius, Ban Ki-moon et François Hollande annonçant l'adoption de l'accord.

Le 12 décembre 2015, les dirigeants mondiaux réunis à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) signaient l'Accord de Paris. Un coup de marteau historique matérialisait un espoir dans la lutte contre les changements climatiques et leurs effets néfastes. 10 ans après, qu'en est-il alors de ce l'on qualifiait alors de "grande victoire pour l'humanité". ?

En dépit des efforts infatigables et du leadership de la présidence brésilienne, l'espoir engageant de l'Accord de Paris s'est encore terni après la clôture de la COP30 samedi 22 novembre 2025 à Belém dans une ambiance chaotique, sous les huées de diplomates dont les objections ont été ignorées par la présidence. Un an auparavant la COP 29 en Azerbaïdjan s'achevait sur un bilan amer et un accord controversé.

Faisons le point :

Insuffisante ambition du texte final sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre

L'Accord de Paris demandait à l'ensemble des nations de réduire considérablement les émissions mondiales de gaz à effet de serre dans le but de limiter la hausse de la température planétaire bien en deçà de 2 °C, de préférence sans dépasser la barre de 1,5 °C.

Dix ans après, la planète connaît ses années les plus chaudes, l'année 2025 est la troisième année la plus chaude à l'échelle planétaire, d'après l'observatoire européen Copernicus, derrière 2024 et 2023.

L'année 2024 a été l'année la plus chaude, la première à dépasser le seuil symbolique de 1,5 degré d'anomalie positive par rapport à l'ère préindustrielle. Si l'accord a permis de freiner la trajectoire initiale qui menait à +4 °C, l'objectif principal ne sera pas atteint.

Toujours plus d'énergies fossiles, d'émissions de CO2

Les émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter. D'après une étude publiée le 4 novembre par un organe de l'ONU, +13 % depuis 2010. (57,7 gigatonnes d'équivalent CO2 rejetées par les humains en 2024!).

Les conclusions d'un rapport de force entretenu par les États adopté en 2015 n'imposent pas explicitement la réduction des hydrocarbures (« Il ne s'agit pas là d'un impensé des négociations climat, mais le résultat d'un rapport de force entretenu par les États souhaitant protéger leurs intérêts financiers et géostratégiques dans les énergies fossiles »), ce qui n'est pas de bonne augure pour l'abandon progressif des hydrocarbures. Pas moins de 1 570 nouveaux projets d'extraction de pétrole et de gaz ont été comptabilisés par Reclaim Finance depuis l'Accord de Paris. La France soutient d'ailleurs la multinationale Total Energies, dont les réductions d'émission de gaz à effet de serre de deux tiers des investissements seront encore consacrés aux hydrocarbures en 2030. Si l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) projetait que les renouvelables constitueraient un tiers de la production mondiale d'électricité d'ici 2040, l'objectif a été accompli l'an passé, avec seize ans d'avance, précise le journal La Croix. Si les énergies renouvelables progressent, elles ne compensent pas la demande accrue en énergie.

Engagement international

Un autre objectif de l'Accord de Paris est de réévaluer les engagements nationaux de réduction des émissions. Tous les cinq ans, chaque pays doit en principe présenter un plan d'action national révisé, que l'on appelle « contribution déterminée au niveau national » ou « CDN ».

Dans leur CDN, les pays communiquent les mesures qu'ils prendront pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre afin d'atteindre les objectifs fixés dans l'Accord de Paris. Juridiquement contrai-

... le bilan de Belém demeure insuffisant



Photo officielle de la conférence de Belém de 2025 sur les changements climatiques (COP30). Parc de la Ville – Belém

gnant en théorie, cet accord est malheureusement difficile à imposer dans la pratique et la majorité des pays (95 %) n'a pas respecté la dernière échéance. 80 États n'ont pas encore soumis leurs engagements au titre de l'Accord de Paris. Pour ceux qui ont communiquer les mesures qu'ils prendront pour renforcer leur résilience afin de s'adapter aux effets de la hausse des températures, le compte n'y est pas. 11 à 24 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2035 alors que ce pourcentage devrait s'élever à 57 % pour respecter la trajectoire fixée.

Inégalités Nord-Sud et financement

Autre objectif, celui de fournir aux pays en développement, historiquement plus vulnérables, des ressources financières pour atténuer les changements climatiques, renforcer la résilience et accroître les capacités d'adaptation aux effets produits par ces changements. Les engagements financiers restent insuffisants, creusant le fossé entre Nord et Sud. Avec le départ fracassant du président climatodénialiste des États-Unis, les pays se déchirent sur cette question financière. La Chine étant pour l'instant exonérée de participation financière obligatoire, ce devoir repose désormais grandement sur l'Union Européenne. Les pays riches promettent 300 milliards de dollars par an d'ici 2035, loin des besoins estimés à 1 300 milliards.

Et maintenant ?

Malgré le retrait des États-Unis de Donald Trump, les crises et les tensions géopolitiques croissantes dans le monde, l'Accord de Paris demeure le seul outil multilatéral pour maintenir le dialogue inter-

national et orienter l'action climatique ratifié par 194 États. Il rappelle la nécessité de sortir des énergies fossiles, de financer équitablement la transition et d'assurer une justice climatique pour tous.

« Les COP et les accords qui en découlent sont probablement le signe le plus tangible de la possibilité de faire vivre une forme de multilatéralisme, une arène où entretenir l'idée de la construction d'un monde commun », ajoute la chercheuse du CNRS Marta Torre-Schaub.

« On peut les voir avec cynisme, mais l'autre solution, c'est la guerre de tous contre tous, ce qui fait probablement de l'Accord de Paris un bien commun très précieux dans le contexte géopolitique actuel », abonde dans le même article du CNRS l'anthropologue Jean Foyer. L'Accord de Paris a donc le mérite de montrer la direction vers laquelle le monde doit se diriger : *« Sortir des énergies fossiles, financer équitablement la transition et garantir qu'elle soit juste pour tous, résume Oxfam. L'Histoire retiendra celles et ceux qui auront choisi d'agir... et ceux qui auront renoncé. »*

La prochaine COP se tiendra à Antalya

La COP 31 se tiendra à Antalya (Turquie), l'Australie partageant la présidence et organisant une pré-COP dans le Pacifique. Le Brésil continuera toutefois à jouer un rôle jusqu'en novembre 2026, date à laquelle Turquie et Australie prendront officiellement le relais.



Un point sur l'activité ...



Contexte général

Rappelons que Quetigny Environnement a été un acteur principal depuis 2018 pour contribuer à la maîtrise des nuisances aériennes induites par la nouvelle activité civile de cette plateforme (anciennement base militaire BA 102). Aujourd'hui nous pouvons vérifier le bénéfice de nos démarches et de notre opiniâtreté : la gêne vécue antérieurement a globalement disparue, citant principalement les passages répétitifs d'avions au-dessus de nos zones habitées et une activité parachutiste saisonnière au départ sans grande considération pour les riverains.

Ce ressenti lié à nos démarches est cependant biaisé par une baisse manifeste de l'activité aérienne de la plateforme :

- le nombre de mouvements (un mouvement = un décollage ou un atterrissage) en 2024 et en 2025 est en baisse de l'ordre de 15% par rapport aux années précédentes (hors période covid);
- l'activité parachutiste a repris sous une forme plus allégée.

Les engagements de la charte

Sous supervision du préfet, le travail collaboratif avec les différents intervenant (exploitant EDEIS, Dijon-Métropole, entreprises sur la base, quelques élus et nous-mêmes associations de l'Est Dijonnais), a abouti à la signature en 2023 d'une charte de l'environnement durable. Avec le recul de deux années, nous pouvons remarquer :

- les engagements de cette charte sont globalement respectés (procédures, zones de survol à éviter, réclamations...);
- tout nouvel arrivant sur la plateforme (Babcock pour les avions ex-patrouille Breitling, AJets pour la maintenance aéronautique) s'engage à respecter les différents cadrages par signature du document;
- toute activité voltige est systématiquement refusée par l'exploitant malgré des demandes insistantes de la

part de patrouilles françaises ou étrangères, même pour une activité très ponctuelle;

- un écart cependant est constaté pour la pause méridienne par l'activité parachutiste dont le respect est aléatoire ; son impact reste limité compte tenu du nombre réduit de week-ends d'activité (7 en 2025), mais ce point nécessite d'être surveillé pour éviter une dérive systématique.

Les relations avec l'Exploitant EDEIS

Les démarches de concertation lors de l'élaboration de la charte de l'environnement ont favorisé les prises de contact entre tous les intervenants. Nous bénéficions aussi d'une prise de conscience de la part de certains élus : les activités aéronautiques ainsi que les autres activités sur le site peuvent parfaitement



Mais la plateforme, ce sont aussi des champs cultivés

s'exercer sur cette plateforme et garantir l'avenir du site sous réserve de quelques aménagements pour préserver la qualité de vie des riverains.

Enfin, toutes les associations, dont Quetigny Environnement, s'étant placées dans des démarches de responsabilités et de compromis, un rapport de confiance s'est établi dans nos relations avec les entreprises basées et l'exploitant EDEIS, citant notamment la directrice exploitation et son équipe, et cela même si les contacts restent épisodiques en fonction des événements locaux.

Ce qui resterait à faire

Les survols de nos habitations (Sennecey, Quetigny, Chevigny, ...) sont inévitables, notamment lors des procédures d'atterrissage. Par contre, pour les seuls départs en direction du Nord ou de l'Est, certains survols occasionnels concernent les quartiers rue des Charrières et Veuglotte à Quetigny ; ils pourraient être

...de l'aéroport Dijon Bourgogne

évités si les avions (en général de passage) suivaient le trait prévu anciennement pour les avions militaires, à savoir depuis le décollage, une trajectoire en ligne droite passant au-dessus du terrain de golf, du magasin Décathlon puis suivi du tracé de la voie rapide ARC.

Dans l'immédiat, compte tenu du faible nombre d'occurrences connues, l'exploitant ne souhaite pas compliquer la documentation technique de la plateforme.

De même, l'activité automobile de la société Auto-Racing (formation à la conduite d'ambulanciers, clientèle des concessions Porsche et Audi, ...) impacte occasionnellement la commune d'Ouges, notamment certains week-ends avec des essais "départ arrêté". Un groupe de travail avec les acteurs et élus concernés est mandaté pour définir le cadrage le plus approprié afin de préserver à la fois les intérêts de la société et des habitants de cette commune.

Un point sur la dernière CCE

La CCE, alias Commission Consultative de l'Environnement, est le rendez-vous annuel présidé par le préfet qui a pour objet de faire le point sur l'activité de la plateforme aéronautique et de recueillir les remarques des élus et associations environnementales ou de riverains. La dernière a eu lieu le 6 novembre 2025 dans les locaux de la préfecture de Dijon avec en résumé les 3 points suivants :

1°) Ce qui est à retenir principalement

Comme signalé plus haut, l'activité des années 2024 et 2025 est en retrait par rapport à ce qui était connu antérieurement. Cette tendance suit une tendance nationale en baisse concernant l'aviation d'affaire et les circulations militaires. L'année 2026 se profile sur ce même niveau d'activité.

Les vols sanitaires concernent 3 à 4 vols par semaine, notamment des transports d'organes et les « flying doctors » pour intervention au CHU de Nevers.



L'hélicoptère du SAMU devient basé en journée sur le toit du CHU de Dijon, limitant ainsi les allers-retours au-dessus de Dijon et Longvic.

Activité parachutiste et voltige : voir plus haut le paragraphe "engagements de la charte".

Vols de nuit : concerne essentiellement les vols sanitaires ; aucun vol d'aviation générale dans la période 22h00-06h00.

Réclamations : 5 au total en 2024, 2 pour survols de Quetigny, 1 pour un survol basse hauteur du château de Bressey, et 2 inexploitable suite manque de précisions.

2°) Deux campagnes de mesure de bruit en juillet 2024 et 2025 :

Se référant à ce qui était vécu notamment avec l'activité parachutiste jusqu'en 2023, l'exploitant avait décidé de mener deux campagnes de mesure à Quetigny (dispositif de mesure implanté sur le toit de la salle du Cromois) et Ouges.

Les résultats sont conformes à ce qui était pressenti par nous tous, associations. Les niveaux de bruit sont faibles, la contribution sonore de l'activité parachutiste est limitée comparativement aux autres sources de bruit telles que le trafic routier, les cris d'oiseaux, d'enfants.

Cela correspond à ce que nous avons toujours avancé : ce n'est pas l'intensité du bruit qui provoque une gêne, mais c'est, du matin au soir, le bruit de fond incessant des rotations continues de l'avion largeur. D'où la nécessité des périodes de retour au calme pour lesquelles nous avons milité.

3°) Les perspectives 2026 :

La société Apache Aviation (ex-patrouille Brei-ling) ayant cessé son activité, les avions d'entraînement Epsilon particulièrement bruyants, ont été vendus et ont quitté le site.

Les 11 avions L39 sont repris par la société Babcock international (sous-traitance pour la formation et la maintenance des aéronefs pour les activités de défense) s'installe sur la plateforme avec les particularités plutôt rassurantes qui suivent :

- une montée en charge très lente sur la plateforme avec quelques vols techniques, en vue de la mise en conformité aux standards Babcock;
- à terme, à partir de 2027, l'activité sera essentiellement déportée, en dehors même du territoire national, pour des armées volant sur du matériel similaire et plutôt ancien;
- pas de vols de nuit, pas de vols en patrouille.

Georges PERLONGO

L'alimentation au cœur des débats publics

A Quetigny, une clientèle très engagée de militants, "bobos" pour certains, écolos pour d'autres, habituée à consommer bio se retrouve bien entendu au marché bio annuel de Quetigny. On rencontre aussi de nombreux consommateurs plus occasionnels qui, sûrement à cause d'un budget contraint, ne peuvent pas acheter bio toute l'année.

**Les 10 ans du grand marché bio :
sourire, convivialité de tous les
promoteurs du bio**



Préoccupés par leur santé, ils cherchent le bon produit. Ils préfèrent le local pour acheter directement aux petits producteurs avec lesquels ils peuvent échanger. La relation crée de l'empathie, les produits de la campagne les relient à la ruralité, une confiance toute naturelle s'instaure. Ils consomment responsable, c'est important. Aujourd'hui, le changement des habitudes alimentaires est notable. Grâce aux sensibilisations menées depuis des années par les associations d'environnement et les associations de consommateurs, la population se tourne vers une alimentation plus durable pour notre santé et la planète, une alimentation qui se base sur des produits locaux, de saison, de préférence certifiés bio qui protègent la biodiversité et les écosystèmes.

Le bio pas cher existe-t-il ?

Si le discours du "consommer mieux" devient audible, l'accessibilité au bio reste un problème pour les plus modestes. D'ailleurs, il apparaît que les consommateurs ne consacrent que 6 % de leur budget alimentaire au bio. A Quetigny, une clientèle fidèle persiste mais les prix très élevés, parfois prohibitifs de cer-

tains produits alimentaires ont freiné leur choix. Sur le stand de Quetigny-Environnement, la question récurrente sur le surcoût des produits bio n'a pas manqué de nourrir les discussions avec les nombreux visiteurs : le bio pas cher existe-t-il ?

Toutefois, une réelle prise de conscience pousse les Français vers le bio qui n'est plus une option réservée aux plus aisés. Après un essoufflement ces dernières années lié à la crise du Covid et une forte reprise de l'inflation (-7 % en 2022 et -5 % en 2023 selon l'Agence Bio), la filière continue de voir ses ventes bondir en 2025 après une année record 2024.

Néanmoins ce retour à la croissance ne dit pas tout. L'avenir de la filière pose encore question. Elle a perdu 110 000 hectares en deux ans de surfaces agricoles cultivées en bio et accuse, plus que jamais, les dégâts environnementaux et sanitaires provoqués par les pesticides utilisés en agriculture conventionnelle. La politique de délaissement du secteur menée dernièrement avec la très controversée loi Duplomb et la diminution constante des aides ne sont pas des présages prometteurs pour rendre accessible et désirable une bio exigeante. Le gouvernement a découragé beaucoup de paysans provoquant leur colère, leur stupéfaction, occasionnant de nombreux départs de fermes et de nombreuses déconversions. Si l'on ajoute les aléas climatiques, les importations de l'étranger (produits bio que l'on retrouve toute l'année dans les grands magasins qui proviennent de Hollande, d'Espagne, qui poussent sous serre chauffée...), il est difficile pour les paysans bio locaux de tirer leur épingle du jeu.

J.M.



**Les 10 ans du grand marché bio : une
occasion pour trinquer et déjeuner
sur l'herbe !**

La frénésie de la consommation

L'oniomanie ou trouble lié à l'achat compulsif, ou familièrement fièvre acheteuse, est la manie compulsive des achats, généralement peu ou pas nécessaires à l'individu.

Nous ne sommes que des consommateurs ... des "cons" sommés de consommer toujours plus ! Toujours plus, toujours plus vite ! C'est ce "toujours plus" qui nous conduit à la consommation de masse, aux grandes surfaces, aux produits de l'industrie agro-alimentaire, à la surconsommation et au gaspillage. Et si nous sommes les premiers à "cracher dans la soupe", à nous plaindre des graves conséquences de la surconsommation sur notre santé et sur l'environnement, notre soif d'achat ne s'éteint pas et nous passons la plupart de notre temps libre dans les magasins !

Le pouvoir de la publicité anticipe les dates des événements et des périodes de fêtes. Les commerçants font feu de tout bois et nous incitent à consommer des choses sans avoir le temps de réfléchir, des choses dont nous n'avons pas besoin. Tout doit aller vite et nous courons en permanence au rythme des traditions. Tout au long de l'année, la grande distribution nous propose des promotions, des soldes, des remises commerciales. Toutes les occasions sont bonnes à saisir pour nous créer des désirs et nous faire saliver d'envie ...

En regardant le calendrier marketing annuel, nous constatons la multiplication des opportunités pour nous ouvrir l'appétit de consommer. Outre les fêtes en famille, entre amis (anniversaire, invitations...), les fêtes religieuses restent incontournables et rythment les temps forts du commerce.

Après la galette des rois (que nous trouvons dès le mois de décembre dans les hypermarchés qui prennent toujours de l'avance à côté des bûches de Noël !) viennent les soldes d'hiver, le mois du blanc, la chandeleur, la Saint-Valentin, la fête des grands-mères, les French Days de printemps, le week-end de Pâques, la fête des mères puis celle des pères. Pas le temps de souffler, c'est les soldes d'été, les French Days de rentrée, la fête des familles, la fête des grands-pères, Halloween, la Sainte Catherine, le Black Friday, le cyber Monday, la Saint-Nicolas ... et, en fin d'année, arrivent les festivités et les festins de Noël et du réveillon de la Saint-Sylvestre.

Les fêtes religieuses célébrées par la grande distribution sont revisitées et dépossédées de leur sens par des opérations commerciales. Début décembre, les vitrines et les rues sont illuminées avec excès, les publi-



cités alléchantes foisonnent dans les magasins, c'est une débauche de publicités et de promotions à l'approche de Noël. C'est l'effervescence dans les villes et dans les centres commerciaux, la saturation dans les transports, la cohue et les files d'attente aux caisses des magasins.

Sans pour cela être atteint de natalophobie, comment ne pas avoir la nausée quand nous débarquons dans les hypermarchés au milieu de blocs de chocolats, de foie gras ou de produits alimentaires ultra transformés empilés dès les portes d'entrée quand on sait que nous jetons environ 20 kg de nourriture par an et par habitant en France. 1 personne sur 3 ne mange pas à sa faim et 30% de la nourriture est perdue ou gaspillée dans le monde ! (Source WWW France)

Mais la foule ne désemplit pas dans les temples de la surconsommation. Les budgets des ménages, même s'ils sont en baisse, sont toujours sollicités lors de ces fêtes commerciales si bien organisées pour attirer et fidéliser les clients. Des clients exploités dans les hypermarchés qui défilent dans les allées, à leur insu, avec leur caddie transformé en support d'annonces muni d'affichettes publicitaires ! Une stratégie avantageuse pour les entreprises qui, par le biais du consommateur, rendent leurs publicités captivantes et mémorables à moindre coût !

Cette surconsommation a un impact direct sur le climat et fragilise les écosystèmes. Dans un contexte de crise environnementale, l'accumulation de biens est déraisonnable dans notre monde aux ressources limitées. En plus de la pollution associée à leur fabrication, au transport et à la distribution, toutes nos emplettes génèrent toujours plus de déchets et mobilisent plus d'énergie pour leur élimination. Une prise de conscience est cruciale comme la lutte contre le gaspillage ou contre l'obsolescence programmée.

Data centers

Qu'est-ce qu'un data center (centre de données) : c'est un bâtiment dans lequel les données informatiques sont collectées et stockées. En raison de la digitalisation de la vie économique, financière, nous générons d'importantes données informatiques pour lesquelles il faut apporter une sécurité nécessaire : grandes entreprises, banques, administrations, commerces. Tous ces lieux professionnels engrangent des données dans ces grandes « armoires ». Le plus grand se situe à La Courneuve (Seine-Saint-Denis), au nord de Paris où trône le Paris Digital Park sur 40 000 m² avec 5000 km de câbles. La sortie de terre de ces monstres de béton est un phénomène inéluctable en raison de notre équipement croissant de matériels informatiques (smartphones, ordinateurs, objets connectés, systèmes d'exploitation..)

C'est ainsi qu'à Saint-Apollinaire au sein de l'écoparc et à Fauverney, 2 data centers viennent de se construire qui hébergent les données de banques comme celles du groupe du Crédit Mutuel en vue de stocker les 50 pétaoctets de données (1 pétaoctet = 1 000 téraoctets = 1 000 000 gigaoctets). Toutefois ces établissements s'efforcent d'être plus vertueux que d'autres. Il faut savoir que 15% du résultat de ce groupe sont attribués à des projets environnementaux et de solidarité « dividende sociétal ». Ainsi l'eau rejetée est mise à disposition du réseau de chaleur de la métropole dijonnaise. Parallèlement, certaines autres banques louent des espaces « mémoire » à des sociétés internationales basées principalement aux Etats-Unis.

Impact environnemental de ces centres :

Consommation d'énergie considérable pour alimenter les serveurs, le stockage et la climatisation (les data centers doivent être accessibles 24 h sur 24, 7 jours sur 7).

Consommation d'eau pour refroidir les serveurs qui ont besoin d'être maintenus à une température ambiante de 25 ° : à cet effet, un data center peut consommer jusqu'à 5 millions de litres d'eau par jour, soit l'équivalent des besoins quotidiens en eau d'une ville de 30 000 habitants ...

Pollution numérique : ces centres nécessitent d'énormes quantités de métaux rares (lithium, cobalt, cuivre) qui sont extraits dans des conditions souvent désastreuses pour l'environnement et les populations locales.

Pollution sonore: le bourdonnement des salles de serveur, des équipements installés à l'extérieur des bâtiments (souvent sur les toitures) et des équipements de secours type groupe électrogène.

Production de gaz à effet de serre : à travers l'émission des déchets des équipements électroniques et électriques utiles pour la construction du bâtiment.

En France, environ 4,4 % de notre empreinte carbone vient de l'usage des technologies numériques. Chaque fois que nous consommons du contenu en ligne, nous participons à ce bilan carbone. Et comme les data centers se multiplient, la consommation d'énergie ne cesse de croître.

L'arrivée de l'intelligence artificielle : d'ici 2030, on prévoit une augmentation annuelle de 8 % des capacités des data centers qui devrait entraîner une consommation d'électricité 2 à 4 fois supérieure à celle observée actuellement.

Ainsi, même s'il paraît incontournable que ces usines à données numériques prennent une place constante dans nos sociétés et nos paysages, il y a des façons plus ou moins vertueuses de tenter de limiter leurs impacts, notamment environnementaux. L'utilisation de la chaleur produite pour le collectif en est une. Outre cela, œuvrer pour que leurs implantations soient au plus proche de leurs utilisateurs (versus la location de l'autre côté de la planète) et sur les territoires nationaux contribue doublement à une moindre pollution, une maîtrise des rejets, et une souveraineté.

(Source : Ademe)

Francine MULOT



La sortie de terre de ces monstres de béton au milieu des terres agricoles

Sortie champignons : ne pas se perdre !



La consigne du président était claire : ne pas se perdre ! Il n'a pas oublié les moments d'angoisse éprouvés, l'année dernière, pendant la sortie en forêt où se sont égarés les cueilleurs de trompettes. Les cornes, pas en abondance, les avaient menés à leur perte ! L'ordre était donc cette année de rester groupés. Les instructions de sécurité données dès le rassemblement place abbé Picard ce samedi 18 octobre ont été suivies à la lettre : nous étions partis 12, nous sommes revenus 12 sains et saufs de la forêt de Saint-Léger-Triey !

"Trompettes de la renommée", vous êtes bien mal embouchées ! Les trompettes de la mort ou cornes d'abondance (pour leur couleur noire et leur abondance aux environs de la Toussaint) claironnaient peu dans la forêt de feuillus déjà visitée les premiers jours d'octobre par de nombreux cueilleurs. Munis d'une carte de géolocalisation (il ne fallait pas se perdre !),



nous marchions dans les sous-bois, loin des sollicitudes de ce monde détraqué et turbulent. Nous commençons à toucher une forme de paix intérieure dans le silence apaisant que seul le craquement des branches mortes pouvait troubler. Mais au moment où nous atteignons cet état de méditation, un coup de sifflet strident déchira l'air : le président s'assurait, alors que le sous-bois s'obscurcissait, de la discipline des chercheurs et de leur localisation ! Un détour improvisé, une mauvaise orientation et, vite nous nous étions capables de nous égarer et céder à la panique.

Après ce rappel à l'ordre, les chasseurs de champignons se reconcentraient sur leur recherche. Engagés dans une zone prometteuse sous les chênes, les charmes et les hêtres et sur des sols légèrement acides et bien humides, les premières trompettes de la mort étaient là. "Qui tente sa chance et fait preuve de persévérance obtient sa récompense" ! Cachée sous la litière dense des feuilles mortes, une trompette repérée en cachait une autre et c'est tout une grappe que l'on cueillait en soulevant les feuilles. L'endroit fertile regroupait alors tout naturellement les ramasseurs jusque-là bredouilles et chacun finira, sans remplir les paniers trop grands, à assurer une omelette pour le soir. Si la trompette de la mort est le champignon de l'automne par excellence, d'autres champignons comestibles, girolle, cèpe, pied de mouton, lactaire délicieux, et chanterelle en tube n'étaient pas au rendez-vous de notre sortie automnale.



Un peu de frustration, certes, à la vue des paniers posés sur le terrain mais si la récolte n'a pas été abondante, la balade en forêt nous a permis de prendre un grand bol d'air frais, de respirer un meilleur air loin de la pollution et d'échapper au vacarme de l'agglomération dijonnaise, sans nous perdre ...

J.M..

Mieux comprendre la pollution invisible des pneus



Communiqué de presse de l'association Agir pour l'environnement du 3 novembre 2025

Composition des pneumatiques de 6 grandes marques : un cocktail toxique pour la santé et l'environnement.

L'association nationale Agir pour l'environnement vient de faire analyser la composition chimique de pneumatiques automobiles de 6 grandes marques représentatives du marché européen : Bridgestone, Continental, Goodyear, Hankook, Michelin et Pirelli. Ces nouvelles analyses font suite à une première étude menée en octobre 2024 qui avait mis en évidence les émissions de particules fines et ultra fines issues de l'abrasion des pneus sur les routes. Les nouvelles analyses ont permis d'identifier 1 954 molécules différentes dont 785 présentent de graves risques pour la santé et l'environnement. Chaque année en France, l'abrasion des pneus entraîne le rejet de près de 50 000 tonnes de substances dans l'air, les sols et les eaux. Ces particules exposent l'ensemble de la population, en particulier les enfants, à des risques accrus de cancers, de troubles neurologiques, ainsi que de maladies respiratoires et cardiovasculaires.

Les nouvelles analyses menées par Agir pour l'environnement ont permis d'identifier 1 954 molécules différentes dont :

- ▶ 111 substances fortement toxiques pour les milieux aquatiques ;
- ▶ 237 ayant un effet néfaste à long terme sur ces écosystèmes ;
- ▶ 85 potentiellement mortelles en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires ;
- ▶ 112 molécules cancérogènes, mutagènes ou reprotoxiques (CMR) ;
- ▶ et des dizaines de substances mortelles en cas d'ingestion, d'inhalation ou de contact cutané.

Face à cette menace invisible, Agir pour l'environnement appelle à :

1. lever le secret industriel sur la composition chimique des pneus ;
2. créer un nouvel étiquetage européen intégrant un indicateur de toxicité chimique ;
3. mettre en place une autorisation de mise sur le marché régulée, en fonction de la dangerosité des molécules identifiées dans les pneus.

Pour Oliver Charles, coordinateur des campagnes climat, énergie et transports chez Agir pour l'environnement, « *Les citoyennes et citoyens ont le droit de connaître la composition exacte des produits qu'ils achètent et avec lesquels ils s'empoisonnent.* » Pour Stéphen Kerckhove, directeur général de l'association Agir pour l'environnement, également membre du Conseil national de l'air, « *Il y a urgence à modifier la législation encadrant la fabrication et la commercialisation des pneus afin de limiter les risques pour les écosystèmes et les dangers sanitaires de ces molécules qui n'ont fait l'objet d'aucune évaluation sérieuse.* »

Les résultats présentés dans cette nouvelle étude révèlent la présence de composés hautement toxiques susceptibles d'être relâchés dans la nature et auxquels nous sommes exposés, en particulier les professionnels de l'automobile et les riverains des infrastructures routières. Face à ces données alarmantes, il apparaît indispensable que l'Union Européenne renforce sa réglementation sur les particules fines et ultra-fines émises par les pneus, bien au-delà de ce que prévoit actuellement la norme Euro 7.